

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE PRÉALABLE
A L'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL**

LE MAIRE DE COGNAT-LYONNE

VU les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime ;

VU les articles L134-1 et L134-2 du code des relations entre le public et l'administration ;

VU la délibération D2025-04-003 en date du 14 avril 2025 actant le principe de la vente d'une partie du chemin rural des grands bois derrière suite au constat que ledit chemin n'est plus affecté à l'usage du public ;

VU les pièces du dossier constitué en vue de l'enquête publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet relatif à l'aliénation du chemin rural des Grands Bois derrière consistant à la vente, pour une superficie de 1259 m², à Monsieur Mathieu BEUPARLANT, propriétaire de la parcelle ZK20 et exploitant du GAEC DE MARIOLLES qui se situe au bout du chemin des Grands Bois derrière, est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs :

Du mercredi 10 juin 2026 à 10h au mercredi 24 juin 2026 à 12h

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR / PERMANENCE

Monsieur Yves HARCILLON, domicilié à VICHY, ingénieur divisionnaire des techniques des Eaux et Forêts, en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie :

le jeudi 11 juin 2026 de 15h à 16h

et le mardi 23 juin 2026 de 15h à 16h

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIC

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le projet d'aliénation,
- une notice explicative,
- un plan de situation et un plan parcellaire.

Ce dossier déposé en mairie sera également consultable en ligne sur le site de la mairie :
<https://www.intramuros.org/cognat-lyonne>

ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de COGNAT-LYONNE pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Celles-ci pourront être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le mercredi 24 juin 2026 à 12h, par le commissaire enquêteur à l'adresse suivante (*en précisant sur l'enveloppe la mention: « Ne pas ouvrir »*):

*À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Mairie de COGNAT-LYONNE
35 route de Lyonne
03110 COGNAT-LYONNE*

Les observations pourront également être envoyées par mail au plus tard mercredi 24 juin 2026 à 12h à mairie.cognat-lyonne@wanadoo.fr en spécifiant dans l'objet du mail « *A l'attention du Commissaire Enquêteur* »

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural des Grands Bois derrière faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de COGNAT-LYONNE fera publier un avis au public dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 6 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 : DÉCISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUÊTE

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet de l'Allier pour approbation dans le délai de deux mois prévus par la loi.

ARTICLE 8 : VOIE DE RECOURS

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage

ARTICLE 9 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A COGNAT-LYONNE, le 11 mai 2026.

Le maire,



Jean-Claude CHATARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE
DE
COGNAT-LYONNE**



35 route de Lyonne
03110 COGNAT-LYONNE
Tel : 04 70 56 50 43

Mail : mairie.cognat-lyonne@wanadoo.fr

D2025-04-003

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025**

Date de convocation : 09/04/2025

Date d'affichage : 09/04/2025

Nombres de conseillers		
Afférents	Présents	Votants
13	10	11

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 14 avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude CHATARD, Maire.**

Étaient présents : Mmes CLAVILIER, RAVOUX, THIVAT, VERNET, Mrs AUBUGEAU, FOUGERE, JANOWIEZ, WIRTH, PIROUX, PONCET

Étaient absents : Mme BOROT, Mr DE SOUSA (pouvoir à S. AUBUGEAU)

A été nommée secrétaire : Mme Lydie VERNET

**D2025-04-003 – ALIENATION CHEMIN RURAL DES GRANDS
BOIS DERRIERE – PARCELLE ZM 0006**

Annule et remplace la Délibération D2024-11-001 du 04 novembre 2024

CHEMIN DES BOIS DERRIERE

Vu la demande de Monsieur Matthieu BEUPARLANT pour le GAEC DE MARIOLLES, souhaitant acheter à la commune de COGNAT-LYONNE la partie du chemin des grands bois derrière permettant l'accès à son exploitation agricole, dans la mesure où ce chemin ne dessert que sa propriété et que les parcelles contiguës possèdent toutes un accès direct sur la voie publique,

Vu que depuis le remembrement, cette partie du chemin n'est plus affectée à l'usage du public,

Monsieur le Maire propose le déclassement de cette partie de voie communale pour 1600 m²,

Il propose que la vente soit réalisée au prix de 2 000 € à Monsieur Matthieu BEUPARLANT, frais de bornage à la charge de la commune (la voie communale doit être cadastrée) et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 003-210300802-20250414-D2025_04_003-DE

Avant que l'aliénation soit définitivement prononcée, il conviendra de réaliser une enquête publique.

PARCELLE ZM 0006

Vu la demande de Monsieur Matthieu BEAUPARLANT pour le GAEC DE MARIOLLES, souhaitant acheter à la commune de COGNAT-LYONNE la parcelle ZM 0006 d'une superficie de 2 719m² située Les Grands Bois Derrière,

Monsieur le Maire propose que la vente soit réalisée au prix de 1 250 € à Monsieur Matthieu BEAUPARLANT, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder la vente d'une portion de 1600m² de la voie communale Chemin des Bois Derrière au profit de Monsieur BEAUPARLANT dans les conditions suscitées**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un commissaire-enquêteur parmi la liste fournie par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour la vente du chemin communal**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête publique et signer tous actes relatifs à celle-ci**
- **d'accorder la vente de la parcelle ZM 0006 au profit de Monsieur BEAUPARLANT dans les conditions suscitées**

Le Maire,



Jean-Claude CHATARD

La Secrétaire de séance

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DES GRANDS BOIS DERRIERE

Par arrêté en date du 11 mai 2026, le maire de la Commune de COGNAT-LYONNE (03) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du mercredi 10 juin 2026 à 10h au mercredi 24 juin 2026 à 12h, relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural des Grands Bois Derrière.

Le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de COGNAT-LYONNE, pendant 15 jours consécutifs, du 10 juin 2026 à 10h au 24 juin 2026 à 12h, où le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie (*mar-jeu 14h30/16h30 et samedi 9h30/11h30*).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en ligne sur site web de la commune : <https://www.intramuros.org/cognat-lyonne>

Monsieur Yves HARCILLON, ingénieur divisionnaire des techniques des Eaux et Forêts retraité, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Il procédera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites.

Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations :

- Soit sur le registre prévu à cet effet disponible en mairie ;
- Soit par courrier postal à l'attention de M. Yves HARCILLON, commissaire enquêteur, Mairie de Cognat-Lyonne, 35 route de Lyon, 03110 COGNAT LYONNE ;
- Soit par courriel à l'attention de M. Yves HARCILLON, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie.cognat-lyonne@wanadoo.fr

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie :

le jeudi 11 juin 2026 de 15h à 16h

et le mardi 23 juin 2026 de 15h à 16h

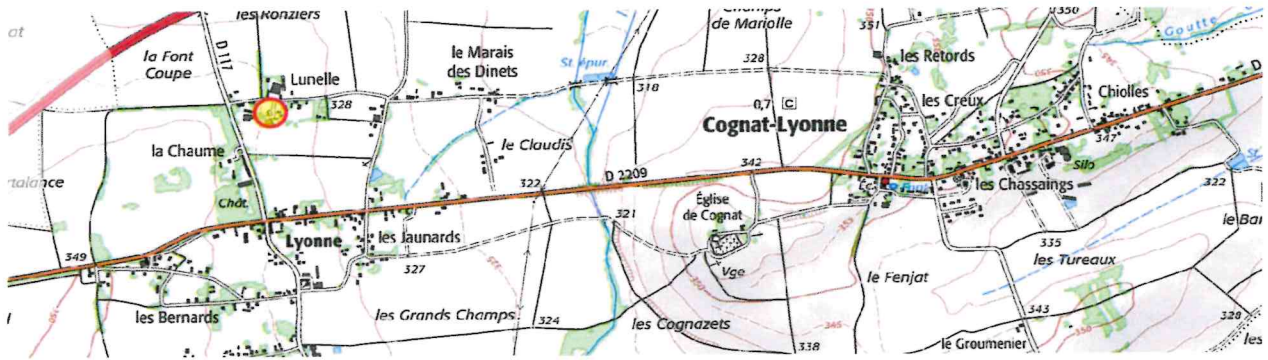
A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête le 24/06/2026.

Le Maire,



Jean-Claude CHATARD

PROJET D'ALIÉNATION CHEMIN RURAL DES GRANDS BOIS DERRIERE



NOTICE EXPLICATIVE

Au cours de l'année 2025, Monsieur BEUPARLANT a fait part au Conseil Municipal de la Commune de COGNAT-LYONNE de son souhait de faire l'acquisition du chemin rural des Grands Bois, enclavé dans sa propriété.

Ce chemin, avant d'être réduit, passait déjà devant l'exploitation de la famille BEUPARLANT et traversait sa propriété de part en part afin de rejoindre d'autres chemins ruraux. Suite au remembrement qui s'est terminé en 2016, dans le cadre de l'aménagement foncier pour le passage de l'A719, ces chemins ont été supprimés et les parcelles d'origine transformées afin que les parcelles appartenant à Monsieur BEUPARLANT ne soient plus morcelées.

Par délibération D2025-04-003 en date du 14 avril, le Conseil Municipal de la commune de COGNAT-LYONNE a acté le principe de la vente du chemin rural des Grands Bois Derrière pour une surface approximative de 1600 m² au prix de 2000 €, constatant que le chemin n'est plus affecté à l'usage du public et actant ainsi son déclassement.

De: Morgane Thireau <morgane.thr18@gmail.com>
Envoyé: mercredi 9 avril 2025 14:11
À: MAIRIE COGNAT- LYONNE; Matthieu
Objet: Achat chemin et bois

Bonjour,

Suite à ma conversation téléphonique avec Jean Claude, je vous confirme que j'accepte sa proposition d'achat du chemin des bois derrière d'environ 1600m2 au prix de 2000€ ainsi que de la parcelle ZM0006 au prix de 1250€.

La vente du chemin et de cette parcelle est à mettre à mon nom car c'est moi qui en est l'acquéreur.

En vous remerciant, bonne journée à vous.

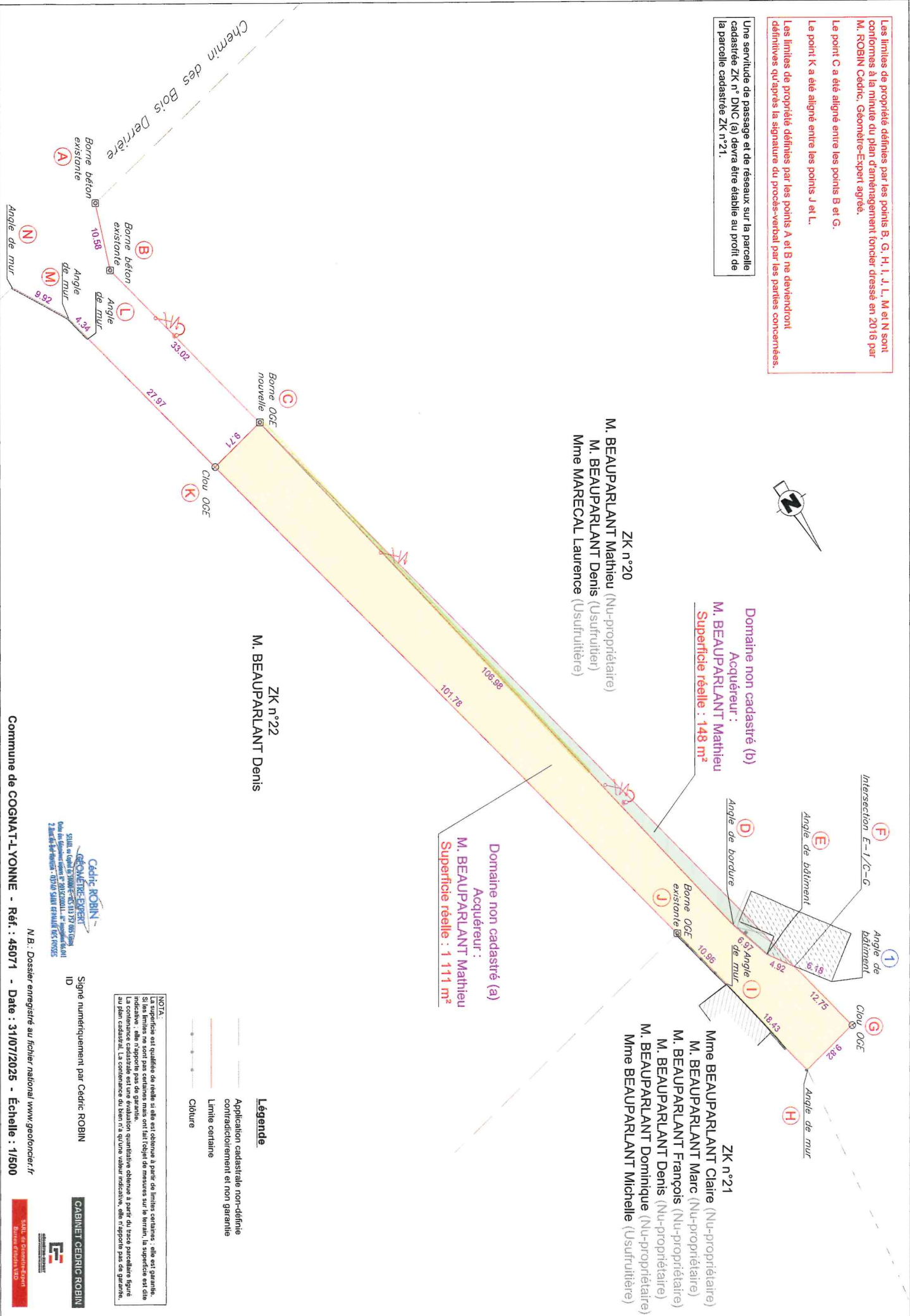
Cordialement,
Beauparlant Matthieu

Les limites de propriété définies par les points B, G, H, I, J, L, M et N sont conformes à la minute du plan d'aménagement foncier dressé en 2016 par M. ROBIN Cédric, Géomètre-Expert agréé.

Le point C a été aligné entre les points B et G.
Le point K a été aligné entre les points J et L.

Les limites de propriété définies par les points A et B ne deviendront définitives qu'après la signature du procès-verbal par les parties concernées.

Une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle cadastrée ZK n° DNC (a) devra être établie au profit de la parcelle cadastrée ZK n°21.



ZK n°20
M. BEAUPARLANT Mathieu (Nu-propriétaire)
M. BEAUPARLANT Denis (Usufruitier)
Mme MARECAL Laurence (Usufruitière)

Domaine non cadastré (b)
Acquéreur :
M. BEAUPARLANT Mathieu
Superficie réelle : 148 m²

Domaine non cadastré (a)
Acquéreur :
M. BEAUPARLANT Mathieu
Superficie réelle : 1 111 m²

ZK n°22
M. BEAUPARLANT Denis

ZK n°21
Mme BEAUPARLANT Claire (Nu-propriétaire)
M. BEAUPARLANT Marc (Nu-propriétaire)
M. BEAUPARLANT François (Nu-propriétaire)
M. BEAUPARLANT Denis (Nu-propriétaire)
M. BEAUPARLANT Dominique (Nu-propriétaire)
Mme BEAUPARLANT Michelle (Usufruitière)

- Légende**
- Application cadastrale non-définie
 - contradictoirement et non garantie
 - Limite certaine
 - Clôture

NOTA:
La superficie est qualifiée de réelle si elle est obtenue à partir de limites certaines, elle est garantie.
Si les limites ne sont pas certaines mais ont fait l'objet de mesures sur le terrain, la superficie est dite certaine.
La convenue cadastrale est une évaluation quantitative obtenue à partir du rase parcelaire figuré au plan cadastral. La convenue du bien n'a qu'une valeur indicative, elle n'apporte pas de garantie.

Cédric ROBIN
GÉOMÈTRE-EXPERT

STILLS en ligne le 20/06/2025 à 10:57:06 (page 2)
Date du plan: 20/06/2025, le 20/06/2025
2 Rue de l'Industrie - 42000 SAINT GENÈS - 04 77 55 15 55

Signe numérotiquement par Cédric ROBIN
ID

GABINET GEDRIC ROBIN

Département de l'Allier

Commune de COGNAT-LYONNE

Lieu-dit "Les Grands Bois Derriere"

Propriété BEAUPARLANT

Plan de Division

Réf.: 45071

Échelle : 1/500

Dressé le : 31 juillet 2025

Date	Modification	Indice
31/07/2025	Division sur le terrain	-

CABINET CEDRIC ROBIN



GÉOMETRE-EXPERT
MEMBRE DU COLLEGE DES VUS BRUNELS

2 Rue du Bel Horizon
03260 ST-GERMAIN-DES-FOSSES
tél.: 04 70 98 42 07
cedric.robin@robingeometre.fr
www.robingeometre.fr

SARL de Géomètre-Expert
Bureau d'études VRD

ATTESTATION DE PARUTION

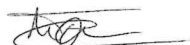
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF235535, N°299776
Nom du support :	* La Montagne 03 (Groupe Centre France)
Département :	03
Date de parution :	14/05/2026
Parution :	210,55 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	1,00 € HT
Montant TVA :	43,09 €
Total TTC :	258,54 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 12 Mai 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

MAIRIE DE COGNAT-LYONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL GRANDS BOIS
DERRIERE

Par arrêté du 11 mai 2026, le maire de COGNAT-LYONNE (03) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du mercredi 10 juin à 10h au mercredi 24 juin 2026 à 12h, relative à l'aliénation du chemin rural des Grands bois derrière.

M. Yves HARCILLON a été désigné Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie de COGNAT-LYONNE, pendant la durée de l'enquête, aux horaires habituels d'ouverture et sur le site web : <https://www.intramuros.org/cognat-lyonne>

Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur par voie postale - Mairie de Cognat-Lyonne, 35 route de Lyonne, 03110 COGNAT LYONNE - ou par mail à mairie.cognat-lyonne@wanadoo.fr.

Deux permanences seront tenues par M. HARCILLON le 11/06/26 :
15-16h et 23/06/26 : 15-16h

A l'issue de l'enquête, le rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions seront tenus à disposition du public, pendant un an après clôture de l'enquête le 24/06/26.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.



L'AURORE DU BOURBONNAIS

de l'information à la réflexion

ATTESTATION DE PARUTION

AVIS OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DES GRANDS BOIS DERRIERE

Par arrêté du 11 mai 2026, le maire de COGNAT-LYONNE (03) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du mercredi 10 juin à 10h au mercredi 24 juin 2026 à 12h, relative à l'aliénation du chemin rural des Grands bois derrière. M. Yves HARCILLON a été désigné Commissaire Enquêteur. Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie de COGNAT-LYONNE, pendant la durée de l'enquête, aux horaires habituels d'ouverture et sur le site web : <https://www.intramuros.org/cognat-lyonne>. Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur par voie postale - Mairie de Cognat-Lyonne, 35 route de Lyonne, 03110 COGNAT LYONNE - ou par mail à mairie.cognat-lyonne@wanadoo.fr. Deux permanences seront tenues par M. HARCILLON le 11/06/26 : 15-16h et 23/06/26 : 15-16h. A l'issue de l'enquête, le rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions seront tenus à disposition du public, pendant un an après clôture de l'enquête le 24/06/26.

21152

ANNEE DE MAJ	25	DEP DIR	030	COM	080 COGNAT-LYONNE
--------------	----	---------	-----	-----	-------------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE		NUMERO COMMUNAL	B00282
-----	--	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

USUFRUITIER INDIVISION SIMPLE MBJRMP M BEUPARLANT DENIS	NÉ(E) LE 11/01/1964
LES BOIS DERRIERE 03110 COGNAT LYONNE	À 03 VICHY
NU-PROPRIÉTAIRE MBZNTJ M BEUPARLANT MATTHIEU EMILE	NÉ(E) LE 31/03/1995
LES BOIS DERRIERE 03110 COGNAT LYONNE	À 03 VICHY
USUFRUITIER INDIVISION SIMPLE MBK5PP MME MARECAL LAURENCE	NÉ(E) LE 25/11/1970
LES BOIS DERRIERE 03110 COGNAT LYONNE	À 03 VICHY

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION													LIVRE FONCIER FEUILLET					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL		NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
21	ZK	20		LES GRANDS BOIS DERRIERE	B034	1							12	55	20	179.03	C	TA	00	53.71	30		
						080A	J	T	04				5	48	20	525.19	GC	TA	00	53.71	30		
						080A	K	P	01				6	17	00	0.00	C	TA	00	157.56	30		
						080A	L	S					90	00			GC	TA	00	157.56	30		
						R EXO	211 EUR				R EXO	0 EUR											
						HA	A	CA	REV IMPOSABLE	704 EUR	COM	ADD						MAJ TC	0 EUR				
						CONT	12	55	20		R IMP	493EUR			R IMP	704 EUR							

ZK 20

ANNEE DE MAJ	25	DEP DIR	030	COM	080 COGNAT-LYONNE
--------------	----	---------	-----	-----	-------------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE		NUMERO COMMUNAL	T00031
-----	--	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

USUFRUITIER MBJKGQ MME TREMBLET MICHELLE ANDREE BEAUPARLANT MICHELLE	NÉ(E) LE 24/11/1942
LES BOIS DERRIERE 03110 COGNAT LYONNE	À 03 COGNAT-LYONNE
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBJXZJ MME BEAUPARLANT CLAIRE POMARES CLAIRE	NÉ(E) LE 08/01/1970
0010 CHE DES RETORDS 03110 COGNAT LYONNE	À 03 VICHY
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBJRMP M BEAUPARLANT DENIS	NÉ(E) LE 11/01/1964
LES BOIS DERRIERE 03110 COGNAT LYONNE	À 03 VICHY
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBW8L4 M BEAUPARLANT DOMINIQUE	NÉ(E) LE 17/02/1963
0008 CHE DU COURS BALLERAT 03110 COGNAT LYONNE	À 03 VICHY
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBW8L5 M BEAUPARLANT FRANCOIS	NÉ(E) LE 07/04/1965
LES BOIS DERRIERE 03110 COGNAT LYONNE	À 03 VICHY
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBKRLH M BEAUPARLANT MARC	NÉ(E) LE 02/01/1967
0007 RUE DE CHABONNE 03110 ESPINASSE VOZELLE	À 03 VICHY

PROPRIÉTÉS BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL														
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S	TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
					R EXO					0 EUR	R EXO							0 EUR										
					REV IMPOSABLE COM	0 EUR	COM			DEP																		
					R IMP					0 EUR	R IMP							0 EUR										

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION												LIVRE FONCIER FEUILLET		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC		
18	ZK	21		LES GRANDS BOIS DERRIERE	B034		1	080A		S			HA	A	CA	27	70	0.00						
										R EXO	0 EUR	R EXO				0 EUR								
					HA	A	CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM		ADD							MAJ TC				0 EUR	
					CONT	27	70			R IMP	0 EUR	R IMP				0 EUR								

ZK 21

